ALLIER BOURBONNAIS
Le Département

Direction du Développement Durable

COMMISSION PERMANENTE
29 septembre 2025
RAPPORT N°37.



Claude RIBOULET
Président du Conseil départemental
Canton de Commentry

Objet :	Espaces naturels sensibles : dispositif départemental de soutien aux maîtres d'ouvrage locaux

De façon constante, la mise en œuvre de notre politique des espaces naturels sensibles, compétence départementale, a été voulue en concertation avec les territoires.

Les collectivités, principalement communautés d'agglomération ou communautés de communes, ont été invitées à s'approprier les projets, en assurant la maîtrise d'ouvrage et le pilotage des actions, mais avec le soutien du Département selon les modalités du dispositif attaché à notre Schéma départemental via les ressources de la taxe d'aménagement, et à chaque fois que possible grâce à des financements extérieurs, notamment européens.

Dans une logique de continuité de gestion et d'ouverture des sites aux publics, l'objet du présent rapport est d'approuver le soutien du Département aux différents maîtres d'ouvrages d'ENS ayant sollicité notre collectivité au titre du dispositif départemental sur leur programmation annuelle ou pluriannuelle pour la période 2025 à 2027.

De manière générale, il a été convenu que les maîtres d'ouvrage rechercheront une aide financière, soit liée aux fonds FEDER Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027, soit auprès de la Fondation du Patrimoine, pour les projets pluriannuels. En l'absence de co-financement sur partie ou totalité des lignes, le Département s'engage à étudier la révision de son taux d'intervention, dans la limite de son dispositif (60 % maximum) et de ses inscriptions budgétaires. Il le fera par voie d'avenant ou dans le cadre de nouvelles conventions, sur la base d'un budget et d'un plan de financement actualisé proposés par le maître d'ouvrage.

Les actions à soutenir visent, d'une part, à gérer les milieux naturels et à en préserver leur fonctionnement, et d'autre part, à valoriser leurs richesses patrimoniales, sensibiliser les différents publics et favoriser les activités de pleine nature compatibles avec les caractéristiques des sites.

1- Programme d'actions 2025-2026 de la Communauté de Communes du Val de Cher au titre de l'ENS de La Vauvre

> Labellisation : juillet 2010 - Superficie : 40,4 ha ;
> Principaux milieux naturels patrimoniaux : étang, boire, ripisylve, prairies ;
> APN praticables : randonnées pédestres ;
> 3e plan de gestion (2022-2026) : programme d'actions quinquennal présenté, mais aides départementales sollicitées pour les 2 dernières années (2025-2026) ;
> Description des actions prévues : *cf. article 2 du projet de convention et son annexe 2.*

Programme à soutenir	Montant en € HT	CCVC 20 %	CD03 20 %	FEDER 60 %
2025-2026	55 077,00 €	11 015,40 €	11 015,40 € *1 960,00 € en fonctionnement* *9 055,40 € en investissement*	33 046,20 €

2- Programme d'actions 2025-2027 de Vichy Communauté au titre de l'ENS de la Côte Saint-Amand et financement complémentaire à la programmation précédente (au vu des financements FEDER obtenus)

> Labellisation : avril 2010 - Superficie : 85,1 ha ;
> Principaux milieux naturels patrimoniaux : pelouses sèches thermophiles et faciès d'embuissonnement sur calcaire, petites zones humides de coteau, boisements ;
> APN praticables : randonnée pédestre, parapente ;
> 3e Plan de gestion (2022-2032) : programme d'actions quinquennal présenté, mais aides départementales sollicitées pour le 2e plan triennal (2025-2027) ;
> Description des actions prévues : *cf. article 2 du projet de convention et son annexe 2.*

Programme à soutenir	Montant en € HT	Vichy Co 20 %	CD03 20 %	FEDER 60 %
2025-2027	272 163,50 €	54 432,70 €	54 432,70€ *40 432,70 € en fonctionnement* *14 000,00 € en investissement*	163 298,10 €
Programme à soutenir	Montant en € HT	Vichy Co 40 %	CD03 60 %	FEDER 0 %
2022-2024	17 358,36 € *9 001,61 € en fct* *8 356,75 € en inv*	5 774,49 € *2 821,57 € en fct* *2 952,92 € en inv*	11 435,86 € *6 534,04 € en fonctionnement* *4 901,82 € en investissement*	0 €

Nota : la subvention proposée au titre du programme 2022-2024 correspond à l'actualisation du soutien départemental au vu de ce qui a été effectivement soutenu ou non par le FEDER AURA par application du principe rappelé plus haut.

3- Programme d'actions 2025-2027 du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine au titre de l'ENS des Hêtres tortueux

> Labellisation : avril 2016 - Superficie : 111 ha ;
> Principaux milieux naturels patrimoniaux : hêtraies acidiphiles montagnardes, prairies maigres de fauches, forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets ;
> APN praticables : randonnée pédestre, VTT, escalade ;
> 3e plan de gestion 2025-2027 ;
> Description des actions prévues : *cf. article 2 du projet de convention et son annexe 2.*

Programme à soutenir	Montant en € HT	SMMM 20 %	CD03 20 %	FONDATION DU PATRIMOINE 60 %
2025-2027	83 440,13 €	16 688,03 €	16 688,03 € *en fonctionnement*	50 064,08 €

4- Programme d'actions 2025-2027 du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine au titre de l'ENS du Vallon du Barbenan

> Labellisation : décembre 2019 - Superficie : 115,10 ha ;
> Principaux milieux naturels patrimoniaux : hêtraies atlantiques acidiphiles, forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et forêt alluviale du Barbenan, zones humides ;
> APN praticables : randonnée pédestre et équestre, VTT, pêche ;
> 2e Plan de gestion 2025-2027 ;
> Description des actions prévues : *cf. article 2 du projet de convention et son annexe 2.*

Programme à soutenir	Montant en € HT	SMMM 20 %	CD03 20 %	FONDATION DU PATRIMOINE 60 %
2025-2027	73 816,59 €	14 763,32 €	14 763,32 € en fonctionnement	44 289,96 €

Pour ces 4 dossiers, le total de l'aide départementale s'élève à 108 335,31 €, se répartissant en 80 378,09 € de fonctionnement et 27 957,22 € d'investissement.

Pour chaque dossier, conformément au dispositif départemental, le soutien de la collectivité est cadré dans ses objectifs et modalités au travers d'une convention de partenariat avec le maître d'ouvrage, dont les projets respectifs sont présentés en annexes au présent rapport.

Une AP 2025 d'un montant de 96 899,45 € (73 844,05 € de fonctionnement et 23 055,40 € d'investissement) est ouverte sur le BP 2025, avec répartition des crédits de paiement sur 2026, 2027 et 2028, sans incidence directe sur 2025, le versement étant prévu en année N+1. Le financement est apporté par le produit de la part départementale de la taxe d'aménagement.

En conclusion, je vous propose d'approuver :

- La convention de partenariat 2025-2026 avec la Communauté de communes du Val de Cher relative à la mise en œuvre des actions 2025-2026 sur l'ENS de La Vauvre, pour une participation du Département à hauteur de 11 015,40 € (1 960,00 € en fonctionnement et 9 055,40 € en investissement), telle qu'elle est annexée au présent rapport, et de m'autoriser ou mon représentant à la signer au nom du Département ;

- La convention de partenariat 2025-2027 avec la Communauté d'agglomération Vichy Communauté relative à la mise en œuvre des actions 2025-2027 sur l'ENS de la Côte Saint-Amand, pour une participation du Département à hauteur de 54 432,70 € (40 432,70 € en fonctionnement et 14 000,00 € en investissement), et une participation du Département de 11 435,86 € (6 534,04 € en fonctionnement et 4 901,82 € en investissement) au titre de la précédente programmation 2022-2024, telle qu'elle est annexée au présent rapport, et de m'autoriser ou mon représentant à la signer au nom du Département ;

- La convention de partenariat 2025-2027 avec le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine relative à la mise en œuvre des actions 2025-2027 sur l'ENS des Hêtres tortueux, pour une participation du Département à hauteur de 16 688,03 € en fonctionnement, telle qu'elle est annexée au présent rapport, et de m'autoriser ou mon représentant à la signer au nom du Département ;

- La convention de partenariat 2025-2027 avec le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine relative à la mise en œuvre des actions 2025-2027 sur l'ENS du Vallon du Barbenan, pour une participation du Département à hauteur de 14 763,32 € en fonctionnement, telle qu'elle est annexée au présent rapport, et de m'autoriser ou mon représentant à la signer au nom du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ Programme : P031 - Espaces naturels sensibles
→ Opération : O005 - Site ENS portés par d'autres maîtres d'ouvrage
→ Article : 657358

- Crédits restant à engager : 6 534,04 €
- Incidence du rapport : 6 534,04 €

Subvention complémentaire versée en 2025.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

→ Programme : P031 - Espaces naturels sensibles
→ Opération : O005 - Site ENS portés par d'autres maîtres d'ouvrage
→ Article : 2041582

- Crédits disponibles en AP : 4 901,82 €
- Incidence du rapport : 4 901,82 €

Subvention complémentaire versée en 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ Programme : P031 - Espaces naturels sensibles
→ Opération : O037 - Vauvre
→ Article : 657358

- Crédits restant à engager : 2 000,00 €
- Incidence du rapport : 1 960,00 €

Subventions versées en 2026 et 2027.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

→ Programme : P031 - Espaces naturels sensibles
→ Opération : O037 - Vauvre
→ Article : 2041582

- Crédits disponibles en AP : 11 000,00 €
- Incidence du rapport : 9 055,40 €

Subventions versées en 2026 et 2027.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ Programme : P031 - Espaces naturels sensibles
→ Opération : O038 - Côte Saint-Amand
→ Article : 657358

- Crédits restant à engager : 40 500,00 €
- Incidence du rapport : 40 432,70 €

Subventions versées en 2026, 2027 et 2028.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

→ Programme : P031 - Espaces naturels sensibles
→ Opération : O038 - Côte Saint-Amand
→ Article : 2041582

- Crédits disponibles en AP : 14 000,00 €
- Incidence du rapport : 14 000,00 €

Subventions versées en 2026, 2027 et 2028.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ Programme : P031 - Espaces naturels sensibles
→ Opération : O039 - Hêtres Tortueux
→ Article : 657358

- Crédits restant à engager : 16 700,00 €
- Incidence du rapport : 16 688,03 €

Subventions versées en 2026, 2027 et 2028.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ Programme : P031 - Espaces naturels sensibles
→ Opération : O040 - Vallon du Barbenan
→ Article : 657358

- Crédits restant à engager : 15 000,00 €
- Incidence du rapport : 14 763,32 €

Subventions versées en 2026, 2027 et 2028.